

# Cameroun: En fin les résultats du probatoire sont connus

Par Camerexpress

De nombreux élèves de classes de première se rendent dans les centres d examens pour avoir leurs résultats  
Journalducameroun.com

lycée de Nkoleton à Yaoundé, le suspens et la peur

## Premières satisfactions

Les résultats du probatoire sont disponibles depuis la nuit du lundi 26 juillet 2010 dans la ville de Yaoundé, la capitale camerounaise. La nouvelle a circulé très rapidement parmi les jeunes qui les attendaient.

Au Lycée de Nkoleton, malgré la nuit tombée, ils étaient plusieurs milliers à venir assister à la lecture publique. De la joie pour certains, mais aussi beaucoup de déception chez d autres élèves. Les statistiques officielles ne seront pas connues avant une semaine, mais déjà, les responsables du centre d examen de Nkoleton ont fait part de leur satisfaction. Ebah est surveillant général dans cet établissement: Nous sommes très contents déjà parce que les résultats sont prononcés sans qu on ne déplore un incident particulier, et même sur le plan des résultats, nous voyons que les enfants ont très bien travaillé; vous remarquez, je n ai plus de voix, la lecture a été très longue a-t-il déclaré encore sous le coup de l émotion. Pour plusieurs élèves, la nuit aura été longue. Je viens d arriver et ils ont fermé le portail je ne sais pas si j ai eu et là je suis très inquiet, personne ne me donne mon résultat affirme Franck qui n a pas suivi la lecture publique. Sur la base des premiers commentaires effectuées par les responsables du centre d examens, il n est pas exclu que les résultats 2010 du probatoire soient aussi un record national. Il y a chez nous à Nkoleton, presque toute une classe de première qui a été admise, sur 60 élèves enregistrés à l examen, presque 50 ont eu leur examen; et quand on sait que le Lycée de Nkoleton est un Lycée difficile, je pense qu au niveau national ce sera un nouveau record.

## L examen maintenu malgré tout

Le probatoire général est un examen qui dans le système éducatif camerounais conditionne le passage en classe de Terminale. 141 801 élèves des classes de première ont affronté le 15 juin 2010 dernier, cet examen dont l organisation est de plus en plus critiquée. La loi n° 98/004 d'orientation de l'éducation au Cameroun, promulguée par le président de la République en avril 1998, laissait entrevoir la possibilité de supprimer le certificat de probation. Les partisans de sa suppression relevaient que des élèves très performants en année

scolaire se retrouvaient à reprendre la classe de première du fait du succès exigé au probatoire. En Avril 2007, le ministre Louis Bapes Bapes avait déclaré que cet examen serait supprimé du système éducatif camerounais dès l'année scolaire 2007-2008. Une décision qui selon le ministre visait à freiner le phénomène des élèves camerounais allant passer le baccalauréat au Tchad. En accord avec cette logique, des classes de terminales spéciales dans la vingtaine d'établissements secondaires qui accueillaient les élèves camerounais ne pouvant réussir à l'examen probatoire avant de les présenter au baccalauréat tchadien, avaient été fermées au Cameroun. Le gouvernement avait aussi demandé à l'ambassade du Tchad au Cameroun de n'inscrire au baccalauréat tchadien que des élèves camerounais titulaires d'un probatoire.

© Journalducameroun.com

la joie de ceux qui ont réussi!  
Difficile de supprimer le probatoire

Il semble que la suppression ne soit plus à l'ordre du jour. Une des conditions de sa suppression était de revoir le système éducatif national en entier. Selon un responsable des Enseignements secondaires qui en discutait après la publication des résultats, tant qu'on n'aura pas changé le système, le probatoire subsistera. C'est pourquoi selon lui, cette loi porte en elle-même les germes de sa non-applicabilité.

Une argumentation qui semble logique, au regard du texte évoqué. La loi de 1998 prévoit par exemple que le BEPC soit passé en 2<sup>de</sup> et non en 3<sup>e</sup> comme actuellement, pour s'arrimer au sous-système anglophone. Une modification qui demande une harmonisation des sous-systèmes anglophone et francophone, assez différents dans la pratique. Mais dans les textes, il n'est pas fait expressément mention de la suppression du probatoire. En attendant la réforme ou non du système éducatif actuellement en vigueur, la question sur l'utilité ou non du probatoire continue d'alimenter les débats dans les milieux éducatifs. Un débat qui intéresse plus ceux des élèves qui ont suivi ou lu leurs noms depuis hier.